

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 19/12/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Oriane HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Rapport d'activité intermédiaire 2024 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin

N° DCM_140_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie
Service instructeur : Environnement
Rapporteur : Monsieur Eric CONRAD

I/ Rappels

Le Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) est l'opérateur public de démoustication dans le Bas-Rhin. Treize communes et deux intercommunalités sont membres de ce syndicat.

L'enjeu de lutte contre les moustiques est double :

- réduction de la nuisance générée dans les zones habitées par ces insectes sur la qualité de vie des habitants, les activités extérieures et le développement économique (zones de loisir, campings...), ce en respectant au maximum les équilibres environnementaux (traitement de gîtes larvaires ciblés, lutte biologique hautement sélective) ;
- la surveillance et la lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre (*Aedes albopictus*), espèce potentiellement vectrice de maladies (dengue, chikungunya, zika).

II/ Faits marquants de l'année 2024

1/ Lutte anti-nuisance

Avec des précipitations hivernales abondantes, tous les cours d'eau majeurs suivis par le SLM67 ont dépassé leurs seuils d'alertes respectifs en mars et ce, de façon prolongée, entraînant des mises en eau de gîtes larvaires. Des surfaces assez importantes (≈ 87 ha) ont donc été traitées en mars, notamment à Sélestat par hélicoptère (≈ 30 ha).

Un deuxième traitement par hélicoptère a dû être mis en œuvre à Sélestat le 22 mai suite à un épisode pluvieux (≈ 43 ha traités).

Par la suite, compte tenu d'un faible cumul de pluie, les cours d'eau principaux n'ont pas dépassé leur seuil d'alerte. Les quelques averses orageuses ont rapidement été absorbées par le sol et n'ont donc pas induit d'éclosion. Quelques traitements sporadiques ont été réalisés sur des gîtes mis en eau par des précipitations localisées (hors Sélestat), mais en petite quantité (≈ 13 ha).

2/ Lutte anti-vectorielle

Pour répondre à la colonisation (actuelle ou à venir) des communes membres du SLM67 par le moustique tigre, une contribution partagée a été mise en place en 2024. Son objectif est de financer les opérations de sensibilisation et d'information du public aux gestes de prévention, ainsi que les campagnes de traitement des avaloirs de rue dans les quartiers les plus impactés par le moustique tigre.

Cette contribution est calculée sur la base d'un montant de 0,50€/habitant.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité intermédiaire 2024 du SLM67.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après présentation du rapport à la commission Pôle Aménagement et Cadre de Vie réunie le 10 décembre 2024

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

PREND ACTE du rapport d'activité intermédiaire 2024 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal prend acte

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Fadimé CALIK